

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Bonne année. — L'U. A. G. en deuil, par H. Izaac. — Ce que nous devons à Brieux, par René Roy.

Informations

L'Assemblée Générale de 1933. — Une visite à l'Œuvre allemande de Chiens d'Aveugles à Postdam, par André Gervais. — En Angleterre. — Nota. — A l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre. — Les obsèques d'Eugène Brieux. — Légion d'honneur : Nouvelle promotion. — Esperanto. — "La Dette" : Tirage du Plus Bel Effort. — La Familiale des Soldats Aveugles. — Dans nos Commissions. — Magasins « Au Bon Marché ». — Croix de la Légion d'honneur. — Lampes T. S. F. Philips.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 Novembre 1932. — Aux camarades de la Région du Nord. — Avis divers. — Liste des donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

812
606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLEBY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

BONNE ANNÉE

Ce Bulletin arrivera à nos amis et à nos camarades quand tous les vœux, qu'il est d'usage d'échanger au début d'une nouvelle année, auront déjà été à tous formulés.

Nous tenons cependant à assurer tous les amis et bienfaiteurs de l'U.A.G., qui ne cessent de témoigner à notre Groupement le plus bienveillant intérêt, de notre reconnaissance et de nos remerciements.

Nous leur exprimons nos souhaits les plus sincères pour eux et leur famille.

Nous adressons aussi à tous nos camarades nos vœux les plus amicaux pour eux, leur femme et leurs enfants.

Que cette année leur conserve la santé et apporte à leur foyer la prospérité et la joie.

LE BUREAU.

L'U. A. G. EN DEUIL

Nous venons de perdre celui que les plus jeunes des Aveugles de Guerre avaient, dès 1915, appelé leur père, et qu'un peu plus tard nous avons tous aimé comme un « grand-père ». Cette douloureuse perte nous conduit naturellement à parler de lui ici, entre nous. Beaucoup de ceux qui l'ont connu auront leur mot à dire, et de cet échange d'impressions et de sentiments nous apprendrons à mesurer mieux les bienfaits de cet homme d'élite.

Brieux naquit à Paris, et son père, ouvrier ébéniste, l'envoya à l'école primaire. Il ne cachait pas à ses amis, et se rappelait avec fierté qu'il avait travaillé de ses mains et tiré une petite charrette dans les rues populeuses. Mais ses facultés le poussaient à travailler avec acharnement sur des livres et à observer avec la plus vive curiosité

les Parisiens, puis les provinciaux. C'est à Rouen qu'il débuta dans le journalisme; il revint à Paris et choisit, dès lors, le théâtre pour répandre les idées qu'il jugeait fécondes. Le nom du héros de sa première pièce : *Bernard Palissy*, est caractéristique; déjà, il voulait montrer tout ce que peuvent donner le courage et la persévérance. Son théâtre comprend vingt-quatre pièces; les plus célèbres sont : *Blanchette*, *La Robe Rouge*, *Les Avariés*, dont le sujet audacieux fit d'abord scandale et eut un très grand retentissement à l'étranger; *Les Remplaçantes*, *L'Avocat*, *L'Enfant*. Il fut élu à l'Académie Française en 1909.

Brieux s'était consacré de toutes les forces de son intelligence et de son âme à la recherche d'une meilleure justice, à la lutte contre les habitudes et les préjugés, à la défense des faibles, et, en général, à l'amélioration des règles sociales. Aussi la déclaration de guerre le plongea-t-elle, un moment, dans une douloureuse stupéfaction, puis dans l'immense amertume de ne pouvoir, étant donné son âge, servir activement son pays sur le front. Visitant les blessés dans le but de les reconforter, il rencontra dans les hôpitaux les premiers Aveugles de Guerre et se sentit immédiatement attiré vers eux, à cause de leur terrible blessure. Si les médecins parvenaient à calmer leurs souffrances physiques, que deviendrait la vie de ces hommes frappés en pleine force au service du pays? Les pouvoirs publics, étonnés du nombre croissant des blessés aux yeux, songeaient à les rassembler dans une sorte d'immense caserne, à l'image des Quinze-Vingts. Le génie de Brieux fut de concevoir que la place de l'aveugle était dans la ville ou le village, d'où il était parti pour aller au front. Il plaida cette cause auprès du sous-secrétaire d'Etat au Service de Santé, qui eut le grand mérite de le comprendre aussitôt et de lui confier, en quelque sorte, la direction des blessés aux yeux. Par la suite, l'appui de M. Justin Godard ne manqua jamais, ni à Brieux, ni à nous-mêmes. Brieux reçut, dès lors, plus de 3.000 fiches et put ainsi entrer directement ou indirectement en relations avec chaque Aveugle de Guerre.

Il chercha à encourager tous ceux qui avaient besoin de se ressaisir après la terrible blessure, et presque toujours il y réussit. A la louange de notre race, la presque totalité des parents, des femmes, des fiancées mêmes, des soldats devenus aveugles, les accueillit comme il convenait à leur retour des tranchées; cependant, il faut savoir que Brieux intervint pour quelques-uns, les plus malheureux d'entre nous, qui traversèrent de poignantes crises morales, pendant lesquelles l'en-

tourage du récent aveugle fut loin de comprendre ou même de faire son devoir. Il vint matériellement en aide à certains, et par son appui personnel, permit à beaucoup d'exercer une activité manuelle ou intellectuelle.

Mais c'est par des organisations, créées avec l'aide de collaborateurs généreux, qu'il aida puissamment les Aveugles de Guerre. Il imagina, dès 1915, le *Journal des Blessés aux Yeux*, qui fusionna plus tard avec notre Bulletin. Par le *Permanent Blind Relief War Fund*, il trouva des parrains aux Aveugles bimanchots, leur assurant une somme annuelle en supplément de la pension d'Etat, et leur facilitant l'acquisition d'une petite maison familiale. Les « Pupilles » de ce même Comité américain obtenaient, après rééducation, une somme les aidant à installer un foyer. Il organisa, à Neuilly, un atelier de rééducation, où les bimanchots eux-mêmes furent conviés; un magasin de matières premières pour les broisseurs et les tricoteurs; une école où les intellectuels purent continuer leurs études ou rechercher une autre activité.

Sur ce problème de la rééducation, Brieux a été souvent mal compris. « On ne vous donnera jamais assez, disait-il, en parlant des pensions d'Etat si misérables à cette époque, mais il ne suffit pas d'avoir de l'argent pour être heureux; pour conserver votre santé morale qui fait l'admiration de tout le monde, il faut que, par une organisation collective, vous ayez chacun les moyens d'exercer une activité. »

Brieux n'a jamais cru qu'un Aveugle, si bien rééduqué qu'il fût, et livré à lui-même, pourrait vivre du fruit de son travail. Il savait mieux que personne que, parmi nous, étaient des Aveugles à blessures multiples pour lesquels la rééducation n'était qu'illusoire. Et il énonçait cette règle étrange et inusitée dans le commerce : « Notre collectivité vendra les matières premières au prix coûtant et même au-dessous de ce prix pour permettre aux Aveugles de soutenir la concurrence. Elle achètera les produits fabriqués au prix de détail, et les écoulera au besoin au prix de gros. »

Rappelons sommairement ce qu'il a fait plus spécialement pour l'U.A.G. Il a contribué, par ses idées, à la fondation et à l'évolution de notre Groupement. Il nous aida à faire admettre nos statuts par les Pouvoirs publics, qui s'étonnaient de voir un Conseil d'administration de vingt-neuf Aveugles et d'un seul voyant, le trésorier, et qui résistèrent surtout au moment de la reconnaissance d'utilité publique, faveur si rarement accordée jusque-là. Dès 1919, il avait pleine

confiance dans notre expérience, et nous remettait tout l'actif de son journal. Il fut notre meilleur agent de propagande, soit en nous faisant décerner un prix par l'Académie, soit en écrivant des articles de presse à l'étranger, où son nom est si connu, et en France. Nous ressentons encore aujourd'hui, par l'intermédiaire des *Annales*, les effets de cette propagande. Notre Bureau ne fit jamais en vain appel à son appui; citons, entre cent exemples, l'importante bibliothèque en noir qu'il nous donna pour les Aveugles sachant mal le Braille.

Enfin, Brieux avait fait un rêve, qu'il nous confia dans son numéro de décembre 1918, au moment même de la fondation de l'U.A.G., sous ce titre : « Ce que je voudrais voir avant de mourir. » En relisant ces pages, nous pouvons nous montrer légitimement fiers d'avoir donné à ce rêve un sérieux commencement de réalisation.

Qu'elle nous serve d'exemple, cette vie de Brieux, faite de désintéressement absolu, de bonne foi constante, de modestie, mêlée d'audace et de timidité, animée par la seule ambition de rendre, sinon les hommes, du moins la société meilleure. Ceux qui l'ont entendu pour la dernière fois, à notre réunion d'avril 1931, ont pu se convaincre qu'il appartenait à la véritable élite : celle des cœurs. Vénérons la mémoire de celui qui a écrit :

« J'ai voulu que, parce que j'aurai vécu, la quantité de souffrances répandue sur la terre fût diminuée d'un peu. »

H. IZAAC.

Ce que nous devons à Brieux

Dans le précédent numéro de notre Bulletin, Amblard a très justement exprimé la douloureuse émotion, ressentie par tous les membres de notre Union, lors du décès de M. Eugène Brieux; il a rappelé les circonstances dans lesquelles, pour la dernière fois, nous avons eu la joie d'entendre « le grand-père » nous témoigner l'affectueuse sollicitude qui l'a constamment guidé pour la défense de notre cause.

Estimant que nous ne saurions trop marquer notre gratitude envers cet ami de la première heure, je crois devoir me joindre à notre secrétaire général; j'ai eu d'ailleurs moi-même l'heureux privilège d'entretenir, depuis quinze ans, avec M. Brieux, des relations assez suivies

pour que son influence ait laissé en moi une empreinte que le temps n'effacera jamais. J'ai conscience, en écrivant ces quelques lignes, d'acquitter une parcelle de la dette contractée envers un des plus beaux apôtres que l'humanité ait jamais connus.

Il se peut aussi que certains d'entre nous n'aient pas été en mesure d'apprécier toute la portée de l'œuvre entreprise par Eugène Brieux, en faveur des Aveugles de Guerre, et comme cette portée fut à la vérité considérable, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, j'ai pensé qu'il était indispensable d'en souligner l'importance.

Nous réclamons à juste titre le droit de n'être pas oubliés par la nation; sachons, de notre côté, faire une place d'honneur, dans le livre d'or de nos souvenirs, à celui qui imprima une orientation durable à notre existence et sut nous préserver de maintes défaillances.

Il m'a été donné d'exposer, en d'autres pages, la genèse de l'action menée par Eugène Brieux et j'ai tâché de montrer comment il avait compris, dès les premiers temps, que, seule une reprise, au moins partielle de notre activité, serait le suprême remède à notre détresse; de fait, M. Brieux fut le véritable animateur des dix-huit centres de rééducation qui se créèrent en diverses parties du territoire. Ceux d'entre nous qui ont eu le loisir de réfléchir à ces questions se sont certainement félicités de la salutaire influence qu'avait eu, sur leur être moral et physique, le séjour en un de ces centres, où régnait un bel esprit d'émulation et de camaraderie.

Ce que l'on sait peut-être moins d'ordinaire, c'est la vigueur et l'efficacité de la campagne, que Brieux poursuivit durant de longs mois, pour obtenir un relèvement de nos pensions; Mlle Arbel, que vous connaissez tous bien, a eu l'amabilité de me communiquer les premiers exemplaires du *Journal des Soldats Blessés aux Yeux*; je ne puis mieux faire que livrer à vos méditations ces passages extraits du numéro de février 1917 :

.....

LE PRIX DES YEUX

Un soldat qui a perdu ses deux yeux sur le champ de bataille reçoit une pension de :

- 1 625 francs s'il est Anglais,
- 1.266 francs s'il est Italien,
- 975 francs s'il est Français.

La pension possible d'un invalide total ayant quatre enfants est de :

2.275 francs s'il est Anglais,

1.710 francs s'il est Boche,

1.260 francs s'il est Italien,

975 francs s'il est Français.

Cela tient à ce que la loi qui fixe, chez nous, le taux des pensions date de quatre-vingt-six ans; nous sommes encore régis pour cela par la loi des 11 et 18 avril 1831.

« Depuis 1831, les salaires ont doublé, les loyers ont doublé, le revenu foncier a doublé. Le loyer par tête était alors, à Paris, de 110 francs. Il est aujourd'hui de 240 francs.

« Tout a augmenté excepté le prix des yeux. »

Il ajoute, en s'insurgeant contre la lenteur avec laquelle le Parlement procède à l'examen des projets destinés à modifier ce régime anachronique :

« Seulement, pendant ce temps-là, nos soldats aveugles sont soumis à un régime de famine, qui n'est rendu supportable, pour la plupart d'entre eux, que par l'aide de la charité privée. »

Aux députés et sénateurs en fonctions à l'époque, il adresse, en notre faveur cet émouvant appel :

« Ayez un bon mouvement, pensez à l'union sacrée. Vous n'avez pas tout fait pour eux, lorsque, dans de beaux mouvements d'éloquence, vous les avez appelés glorieux blessés ou héros admirables. Ils le savent. On le leur a déjà dit. Ils voudraient des preuves plus nourrissantes de votre reconnaissance et de votre admiration. »

Et pour conclure, il termine par cette irrésistible affirmation :

« On doit la justice à tous; on la doit d'abord aux plus éprouvés. »

Cependant, le grand auteur dramatique ne se borne pas à mettre sa plume au service de notre cause; fort du prestige que lui confère sa position d'écrivain en renom, il ne craint pas de faire jouer, en notre faveur, ses relations et son influence : il harcèle députés et sénateurs, rend visite aux présidents des commissions compétentes, il entreprend même une démarche auprès de chaque ministre en exercice, et n'hésite pas à solliciter une audience auprès du Président de la République.

Lorsque ses efforts aboutissent enfin, sa joie éclate, comme s'il s'agissait véritablement d'un avantage personnel.

Rendons hommage à un si beau zèle, d'autant plus méritoire qu'il constitua un précédent à une époque où l'action collective des associations de combattants et de victimes de la guerre ne pouvait encore se manifester pour l'amélioration de notre charte. Ce fut, somme toute, une lutte de franc-tireur qu'engagea et sut faire triompher notre ami.

Brieux ne se contentait, d'ailleurs, pas de s'intéresser à notre propre sort, et nombreuses ont été ses initiatives pour assurer quelque bien-être matériel aux familles de ceux qui se trouvaient dénués de ressources.

Il facilita également, dans une très large mesure, la création ou la reconstitution de nos foyers; il était, en effet, convaincu que notre salut résidait dans la vie de famille, la rééducation ne demeurant, à ses yeux, que la première étape de notre nouvelle vie.

Outre ses multiples conquêtes réalisées dans le domaine matériel, Brieux eut avant tout le souci de nos intérêts moraux, et la sauvegarde de notre dignité resta, sans aucun doute, l'article principal de son programme d'action.

Il tint aussi à nous préserver des faiblesses et des incompréhensions auxquelles ne pouvaient échapper ceux qui nous témoignaient le plus de sollicitude. Il usait volontiers de cette maxime : « Ne pleurez pas sur moi, je ne suis pas mort », afin d'exprimer un sentiment que, tous, nous avons confusément senti, il disait également : « Si je suis le plus frappé, je dois être aussi le plus fier. » Une telle attitude ne pouvait s'expliquer que par une parfaite compréhension de nos désirs et de nos secrètes aspirations; elle est certainement, et peut-être à notre insu, la plus heureuse influence sur le maintien de nos facultés morales et sur notre conduite à tenir dans l'existence quotidienne.

Elle révélait, de la part de son auteur, la véritable bonté, celle qui agit sans faiblesse et sans dissimulation; et, d'ailleurs, il suffit d'avoir été mis en rapport avec Brieux pour être fixé à cet égard.

Tous ceux qui l'ont approché n'ont pas manqué d'être frappés par sa simplicité, la cordialité de son accueil et son incomparable modestie. Combien d'autres, parvenus comme lui à la gloire littéraire et jouissant d'une renommée qui dépassait largement le cadre de nos frontières, eussent marqué plus de hauteur et ne se fussent pas contraints à l'examen d'infinis et fastidieux détails pour mener leur tâche à bien!

Mes anciens camarades de Neuilly et de Rochecorbon n'ont, certes, pas oublié le temps où Brieux venait causer familièrement avec nous, s'informer de nos travaux, partager notre repas et suppléer même parfois à la défaillance de quelque acteur chargé de récréer nos soirées, après un travail sévèrement réglé et discipliné.

En son hôtel de la rue Victor-Massé, c'était toujours la même bonne grâce qu'autrefois, et dans le charme de ses entretiens, on devinait sa secrète émotion à causer d'un passé qui lui était resté cher. Il acceptait difficilement qu'on le remerciât et même, il semblait presque vous témoigner une certaine reconnaissance pour lui avoir fourni l'occasion de se dépenser en votre faveur.

Avec Eugène Brieux disparaît une des plus belles figures qui aient honoré notre pays, et nous devons garder à sa mémoire le culte d'une fervente gratitude. Sans son action personnelle, ni notre situation matérielle, ni surtout notre situation morale, ne seraient ce qu'elles sont aujourd'hui.

Que le 6 décembre demeure à jamais dans le souvenir de tous et que ce jour soit marqué de deuil pour notre Union! Rejeter ce pieux attachement au passé serait indigne de l'esprit qui toujours anima notre groupement.

René ROY.



NOTES ET INFORMATIONS

Notre Assemblée Générale de 1933

Notre Assemblée générale qui, à juste titre, intéresse vivement tous nos camarades, a été fixée, par le Conseil d'administration du 17 décembre dernier, au dimanche 2 avril 1933.

Les Commissions préparatoires se tiendront : le vendredi 31 mars et le samedi 1^{er} avril, le matin à 9 heures, à notre siège social, 25, rue Ballu; l'après-midi, à 14 h. 15, à la « Maison des Mutilés », 7, rue des Minimes, Paris (3^e).

Il nous a été impossible d'obtenir, cette année, la Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés pour l'Assemblée plénière du dimanche 2 avril et nous indiquerons, dans notre prochain Bulletin, ainsi que sur les convocations, le lieu et l'heure de la réunion. Nous ferons savoir également l'ordre et l'horaire des travaux des Commissions préparatoires, ainsi que les rapporteurs qui auront à présenter les différents vœux émis par notre Groupement, nos Sections et par les camarades membres de l'Union. Nous ne saurions trop insister auprès d'eux pour leur rappeler toute l'importance que présente pour nous cette Assemblée générale et les prions instamment d'y assister nombreux, ou si cela leur est impossible, de s'y faire représenter par un pouvoir régulier, dont une formule établie sur un papier à en-tête de l'Union, que nous leur adresserons en temps opportun en même temps que le bulletin de vote, sera seule valable.

Tous les membres de l'Union des Aveugles de Guerre, désireux de faire partie du Conseil d'administration, devront, dès à présent, nous faire parvenir leur candidature en joignant une copie certifiée conforme de leur carte du combattant, suivant la décision prise par notre Assemblée générale de décembre 1928.

Les déclarations de candidature devront nous parvenir avant le 17 février au plus tard, afin que le Conseil d'administration, qui aura lieu le 18, puisse procéder au tirage au sort des noms des candidats, afin d'en établir la liste qui servira de bulletin de vote.

Nous publions, dès à présent, par ordre alphabétique, les noms des administrateurs dont le mandat vient à expiration cette année, qui sont d'ailleurs rééligibles.

Ce sont : Bardoux, Bertrand, Bois, Derunder, Fauvel, Grillet, Guillam, Lauté, Muller, Noireaux.

Avis important.

Nous insistons auprès de nos camarades, désireux de soumettre des vœux à l'examen de l'Assemblée, d'envoyer ceux-ci *avant la date du 15 mars*, afin que les rapporteurs puissent les étudier en temps utile.

Une visite à l'Œuvre allemande des Chiens d'Aveugles à Postdam

Notre camarade André Gervais a bien voulu, ainsi qu'il nous l'avait promis, nous donner son second article relatant la visite qu'il fit en Allemagne, aux institutions s'occupant d'Aveugles de Guerre.

Nous remercions bien sincèrement André Gervais d'avoir bien voulu extraire pour nous ces pages de son ouvrage : *La tranchée d'en face*.

Nous ne saurions trop recommander à nos camarades de se faire lire cet intéressant volume, qui est publié à « La Renaissance du Livre », 94, rue d'Alésia, Paris.

.....

Potsdam, ville la plus charmante de toute la Prusse, où, dans la sécheresse des bâtiments militaires, nous sommes tentés de ne voir qu'un symbole d'ordre, en négligeant la signification de brutalité; ville militaire dominée par la grâce de Sans-Souci, ville allemande dominée par le charme de l'esprit français, comme pour rappeler que le grand empereur Frédéric II savait être à la fois l'ordonnateur impitoyable de l'armée prussienne et l'ami de Voltaire.

C'est un peu en dehors de Potsdam, sous les magnifiques arbres de la Jägerstrasse, que s'ouvre la porte de l'*Ausbildungstelle für Blindehunde* (centre de dressage pour chiens d'aveugles).

Quand je dis : « s'ouvre », c'est une façon de parler : elle était hermétiquement close, avec un air de le demeurer en tout temps.

Une flèche, sous le mot *Eingang*, indiquait une petite porte à

quelques mètres plus loin. Je me dirigeai de ce côté, quand la petite porte s'ouvrit : trois hommes en sortirent, qui tenaient en laisse trois superbes bergers allemands.

Deux des hommes étaient manifestement de simples valets de chiens; mais mon attention fut immédiatement attirée par l'allure du troisième. De taille moyenne, découpé en athlète, il était vêtu d'un costume de chasse en cuir verdâtre. Des jambières ceignaient ses jambes maigres et nerveuses; son visage rasé, aux pommettes saillantes, s'alourdissait d'une mâchoire carrée à laquelle deux rides profondes, parties verticalement des coins d'une bouche immense, donnaient une expression bestiale et hargneuse. Des cheveux drus, couleur de paille, coiffaient son front tourmenté, et sous la ligne épaisse de ses sourcils, s'embusquaient deux petits yeux noirs extraordinairement fureteurs et durs. Le tout composait une des plus sales têtes de Prussien qu'il m'ait été donné de rencontrer depuis 1914. Il me vit, et donna un coup de nez dans ma direction, comme s'il venait de flairer l'ennemi.

— Ne seriez-vous pas, lui demandai-je aimablement, le directeur de l'*Ausbildungstelle für Blindehunde* ?

Il arrêta d'une secousse son chien qui tirait à pleins muscles.

— Oui, dit-il. Et après ?

Je commençais à expliquer que, sur le conseil du docteur Plein, président des Aveugles de Guerre, j'étais venu pour visiter cette très intéressante institution... Il m'interrompit :

— C'est une fondation privée. Le docteur Plein n'a rien à y voir. Et on ne visite pas sans autorisation.

— A qui donc, demandai-je, dois-je m'adresser pour obtenir cette permission ?

— A moi, aboya-t-il. Et je ne la donne pas.

— Très bien, dis-je : on sait tout de suite à quoi s'en tenir. Je vous signale cependant que ma visite pourrait être intéressante pour votre œuvre et pour les Aveugles de Guerre. Je suis un écrivain français, ancien combattant; je fais une enquête en Allemagne, j'ai toujours été très aimablement accueilli dans toutes les œuvres allemandes aux anciens combattants, et j'espère...

Il ne m'en laissa pas dire plus long.

— Ce que font les autres ne m'intéresse pas, cria-t-il. Ici, je suis seul maître. Quand j'ai dit qu'on ne visite pas, on ne visite pas. Nous n'avons rien à vendre : nous n'avons pas besoin de publicité. Nous ne voulons pas recevoir de journalistes, qui racontent ensuite des men-

songes. Et nous n'avons surtout pas besoin de la visite de journalistes français, entendez-vous ? surtout s'ils ont fait la guerre !

J'étais fixé, mais — détestable habitude française — je voulus avoir le dernier mot.

— Tant pis, dis-je avec mon sourire le plus aimable, je voudrais cependant emporter un souvenir de ma visite. Puis-je vous demander de bien vouloir vous laisser photographier ?

Il darda sur moi un regard féroce, serra les mâchoires, et partit à grandes enjambées. Ses deux acolytes emboîtèrent le pas, imitant de leur mieux la mine hargneuse du maître. Six pas plus loin, il tourna la tête et me jeta :

— Et vous savez, il y a des chiens !

Je saluai derechef, avec un sourire, et partis lentement dans la direction de Potsdam. Le trio, toujours au pas de charge, tourna un coin de rue, cinquante mètres plus loin. Je m'arrêtai, allumai doucement une cigarette, puis fis demi-tour en musant et me dirigeai vers la petite porte. Là, je donnai un coup d'œil en arrière : les meneurs de chiens avaient décidément disparu. Je poussai délibérément la porte, et me trouvai dans un jardin, où s'échevelaient des plantes rustiques.

Une allée immense me mena sans encombre à un perron fleuri, devant une maison basse à façade de briques. Je montai les marches, sonnai. Une infirmière sans grâce, gigantesque de proportions et chevaline de profil, entr'ouvrit le vantail. Elle me toisa, revêche, écouta sans mot dire ma requête courtoise, et me claqua la porte au nez. Ensuite de quoi, je resonnai avec fureur.

Cette fois, la porte se rouvrit devant une petite femme laide et douce. La femme-grenadier se tenait derrière elle, déférente et réprobatrice. D'un air craintif, mon interlocutrice m'expliqua que son mari n'était pas là, qu'il n'aimait pas qu'on fasse visiter en son absence, qu'il valait mieux attendre son retour. Je l'assurai du contraire, avec un bon sourire confiant. Elle consentit enfin à me livrer passage, « pour une visite très rapide », dit-elle. Je lui affirmai que je n'avais pas l'intention de m'attarder.

Ce fut, en effet, à une allure voisine du pas de gymnastique que nous parcourûmes les corridors sonores. J'entrevis les chambres propres et très simples, où les aveugles logent par trois. Nous pénétrâmes dans le réfectoire, où les neuf aveugles, alors pensionnaires de l'établissement, prenaient leur café au lait matinal. Au bruit, ils tournèrent vers moi leurs faces aux yeux morts.

— Un ancien combattant français qui vient vous visiter, dit la femme.

Ils ne marquèrent, ni par un mot, ni par un geste leur étonnement, ou leur réprobation, ou leur sympathie. Neuf faces sans expression continuèrent de me fixer sans me voir. Un étrange malaise m'intimidait maintenant. Un aveugle posa enfin le doigt sur une cicatrice rose qui lui trouait la tempe :

— Balle française... Verdun...

Je dis, la gorge serrée :

— Il y a aussi, en France, des aveugles par balles allemandes... Maintenant, tous camarades...

Ils hochèrent la tête, gravement, sans rien dire. J'avançai contre la table, à les toucher.

— Voulez-vous me serrer la main ?

Neuf mains hésitantes se tendirent, et j'étreignis neuf paumes qui semblaient mortes. Seul, le blessé de Verdun répondit presque timidement à ma pression :

— *Auf wiedersehen*, camarades !

Un murmure : « ...*Dersehen!* », et je refermai doucement la porte, troublé et vaguement mécontent de moi. La femme m'observait, et ses traits ingrats exprimaient une sympathie apitoyée.

— Voulez-vous me permettre de laisser quelque chose pour... améliorer leur ordinaire, par exemple...

Elle m'interrompit vivement :

— Non, non, ils ont tout ce qu'il faut... Venez voir le chenil.

Charitable, elle parla avec volubilité, comme pour chasser la pénible impression qu'elle sentait abattue sur moi.

— Nous avons cinquante chiens, tous de la race des *Schäferhunde* (bergers allemands). Vous voyez, chaque chien a sa niche dans ce grand bâtiment couvert. L'intérieur du bâtiment est un grand couloir qui permet la visite et le nettoyage des niches, par derrière. L'avant de chaque niche donne sur une cour d'ébats, une pour chaque chien... Voici la cuisine des chiens (une odeur épouvantable y régnait). Voici le terrain d'entraînement...

— Combien de temps demande le dressage ?

— Trois mois. Et les aveugles restent ici dix-huit jours pour s'habituer à leur chien et apprendre à l'utiliser. Le dressage est très intéressant. Quand mon mari reviendra, il vous donnera une séance.

— Je crains de n'avoir pas le temps de l'attendre...

— C'est dommage... Il vous aurait montré comment on apprend au chien à aller à droite, à gauche, ou tout droit ; à s'arrêter au bord du trottoir et à ne s'engager sur la chaussée que s'il n'y a pas d'auto en vue ; à aider l'aveugle à monter un escalier ; à aboyer pour faire place à son maître, dans une foule...

— C'est une fondation privée ?

— Oui : fondée par le Club du Berger Allemand. Le chien est payé par l'Etat et donné aux aveugles. Tous les Aveugles de Guerre arriveront à en être munis...

(Je signale en passant, qu'en France, une Américaine au cœur généreux, Mrs Harrison Eustis, a créé une institution semblable, *L'Œil qui voit*, 29, rue de Constantine ; seulement, l'Etat n'achète pas le chien, l'initiative privée ne doit compter que sur elle-même, et une vingtaine d'Aveugles de Guerre seulement sont actuellement munis de chiens. Et il y a en France plus de 2.500 Aveugles de Guerre.)

Nous étions revenus devant le perron fleuri. Trois aveugles, avec une étonnante sûreté de mouvements, descendaient l'escalier avec un banc qu'ils installèrent au soleil. Ils s'assirent, et allumèrent leurs pipes avec la mine béate de gens à qui rien ne manque sur terre. Un autre se dirigea vers le chenil, reconnut une porte en tâtonnant, fit sortir un chien, et revint vers nous. C'était le blessé de Verdun.

— Il va donner une leçon d'obéissance à son chien, me souffla la femme.

Le chien guida lentement l'aveugle vers le terrain d'entraînement. Pendant dix minutes, j'oubliai la menace du retour de l'aimable brute habillée de cuir, passionnément intéressé que j'étais par l'harmonie intelligente qui s'établissait entre l'homme et l'animal. Ce fut la femme qui me rappela à la réalité.

— Si cela ne vous fait rien, j'aimerais mieux que vous attendiez mon mari dehors... Il ne serait peut-être pas content...

Elle parlait d'un ton suppliant qui me fit penser à la femme de l'Ogre. J'avais vu ce que je voulais voir, j'emportais un nombre imposant de clichés : je repassai la petite porte, avec force remerciements à la pauvre et bonne Ogresse.

J'étais à peine sur la route que je vis surgir, à cent mètres, l'Ogre, ses deux valets et ses trois bêtes. Je resaluai au passage, candide et détaché. Il me regarda d'un air ahuri et furibond, et se précipita plus vite que jamais vers la petite porte.

Je ne jugeai pas utile d'attendre son retour.

Allemagne, attirante et décevante Allemagne, qu'il est malaisé de prévoir à l'avance par quel geste, main tendue ou poing fermé, tu vas nous accueillir !

André GERVAIS.

En Angleterre

Après qu'André Gervais nous ait donné un aperçu de ce que l'Allemagne fait pour que ses Aveugles de Guerre puissent reconquérir un peu de liberté, il nous paraît intéressant d'avoir une idée sur ce que l'Angleterre fait pour les aveugles en général.

Dans ce pays, où sous une froideur apparente se cache une grande sentimentalité, il est fait des appels assez nombreux en faveur d'œuvres à caractère philanthropique. Celui qui est lancé annuellement par T.S.F., invitant le public à se montrer généreux envers les aveugles, est diffusé le jour de Noël, jour qui, outre-Manche, est une fête essentiellement familiale.

Nous avons pu entendre, le 25 décembre dernier, l'appel fait au public britannique, non pas par un simple speaker, mais par M. Ramsay Mac Donald lui-même, attirant l'attention de ses compatriotes sur ceux qui sont plongés dans les ténèbres. Ceci dit l'intérêt qu'on porte aux aveugles chez nos voisins, qui choisissent leur premier ministre pour parler, en ce jour où tout leur pays est en fête, de ceux qui ont des besoins particuliers que nous connaissons bien et qui peuvent être en partie soulagés.

C'est ainsi que plus de 18.000 appareils de T.S.F. ont pu être distribués aux aveugles, en attendant que tous soient dotés d'un poste qui leur permette d'être en relations étroites avec le reste du monde. A la suite de cette dernière demande, diffusée le jour de Noël, l'Institut National pour les Aveugles de Londres annonçait, huit jours après, qu'à la date du 1^{er} janvier, il avait déjà reçu près de 300.000 fr. pour continuer l'œuvre qu'il a entreprise. C'est là un bel exemple de solidarité que nous aimerions voir se répandre pour le plus grand profit de tous les aveugles.

H. A.

Nota

Relativement à un article de notre dernier Bulletin de décembre et intitulé : « A propos de la constitution d'une Départementale », je précise qu'il ne s'agissait nullement de formuler une critique quelconque à l'égard de la Fédération des Plus Grands Invalides de Guerre, dont le siège social est à Paris, 20, rue Faber, avec laquelle nous entretenons, et tenons à entretenir, les rapports les plus cordiaux.

Je souligne, d'ailleurs, qu'entre nos deux groupements, il se manifeste une égale bonne volonté, afin que, le plus souvent possible, une étroite collaboration s'établisse pour la défense des intérêts de nos membres respectifs, qui sont tous des « Grands Invalides cent pour cent ».

R. LAUTÉ.

A l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre

L'Assemblée plénière de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre s'est réunie, le 22 décembre 1932, à l'Hôtel des Invalides, sous la présidence de M. le sénateur Gallet, ancien ministre des Pensions.

Après avoir adopté le projet de budget pour 1933, elle a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée plénière de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre :

Sur la proposition du Comité d'administration,

Après avoir pris connaissance de divers articles parus dans un organe paraissant à intervalles irréguliers,

Considérant que les affirmations ou insinuations produites revêtent un caractère souvent injurieux ou diffamatoire, toujours tendancieux en ce qui touche tant l'Office National lui-même que son secrétaire général, pris à partie ès qualité, et, au surplus, objet de menaces de violences,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de témoigner, une fois de plus, à M. L. Possoz, secrétaire général, sa plus entière confiance et de le féliciter

très vivement pour la compétence et le dévouement au-dessus de tout éloge avec lesquels il s'acquitte, depuis douze années, de ses fonctions sans cesse plus lourdes et plus délicates,

Approuve son attitude calme et son silence méprisant à l'égard de ses détracteurs,

Dit que cet ordre du jour sera rendu public et sera porté particulièrement à la connaissance des organismes placés sous le contrôle direct de l'Office National.

Les Aveugles de Guerre s'associeront sans réserve aux marques de sympathie, que les membres du Conseil d'administration de l'Office National des Mutilés ont donné, à l'unanimité, à leur secrétaire général, notre ami Possoz, qui nous a toujours témoigné la plus vive sollicitude et son amicale camaraderie.

Les obsèques d'Eugène Brioux

Les obsèques de notre regretté président honoraire, Eugène Brioux, ont eu lieu, à Nice, le vendredi 9 décembre dernier.

Une délégation de notre Section des Alpes-Maritimes, composée d'Hébréard, président de la Section, et des camarades Draperi (Jacques), Gaetti, Graglia, Isnardi, Palmaro, Papa et Vichet, a assisté à la cérémonie et déposé une couronne au nom de l'U.A.G. au pied du cercueil de notre grand ami.

Favret et L'Evesque, membres du Bureau de l'Union, sont venus spécialement de Paris représenter le Conseil d'administration.

Légion d'honneur

Au « Journal Officiel » du 18 décembre, publiant le décret du 12 décembre 1932, est promu :

A la dignité de *grand-officier de la Légion d'honneur* :
VIGNY (François), ancien capitaine du 120^e d'Infanterie.

Au « Journal Officiel » du 30 décembre 1932, publiant le décret du 13 décembre, sont promus :

A la dignité de *grand-officier de la Légion d'honneur* :
IZAAC (Henri, Louis, Octave), ancien capitaine au 2^e Régiment de Zouaves.

Au grade de *commandeur* :

LALLEMENT (Henri, Gaston), ancien médecin aide-major de 1^{re} classe.

Au grade d'*officier* :

ALLAIS (Louis), ancien soldat au 79^e Régiment d'Infanterie.

BASTION (Antoine, Marie), ancien soldat au 8^e Régiment de Zouaves.

BAZAS (Jean, Roger), ancien sergent au 88^e Régiment d'Infanterie.

BÉNÉAT (Yves), ancien soldat au 71^e Régiment d'Infanterie.

BOURBON (Jean, Benoît, François, Auguste), ancien soldat au 8^e Régiment de Zouaves.

CAILLAUX (Emile, Nicolas), ancien soldat au 172^e Régiment d'Infanterie.

COLOMBEL (Maurice, Louis), ancien soldat au 208^e Régiment d'Infanterie.

CORDIER (Ernest, Sylvain), ancien soldat au 49^e Régiment d'Infanterie.

DEGUERVILLE (Louis, Alexis), ancien soldat au 42^e Régiment d'Artillerie.

DELAGE (Gaston, Henri), ancien soldat au 47^e Régiment d'Artillerie de campagne.

GRANET (Jean), ancien brigadier au 175^e Régiment d'Artillerie.

GUY (Louis, Maurice), ancien soldat au 282^e Régiment d'Infanterie.

HÉBRÉARD (Louis, Adrien), ancien caporal au 311^e Régiment d'Infanterie.

KIDAS MOHAMED BEN HADJ, ancien soldat au 1^{er} Régiment de Tirailleurs Algériens.

LARTISIEN (Constant, Antoine, Joseph), ancien soldat au 15^e Régiment de Chasseurs à cheval.

NONORGUES (Albert, Eugène, Louis), ancien soldat au 83^e Régiment d'Infanterie.

PAILLISSE (Aimé, Eugène, Jacques), ancien adjudant chef au 11^e Régiment de Chasseurs à cheval.

PETIT (Eugène, Joseph, César), ancien soldat au 6^e Régiment d'Infanterie Coloniale.

ROCHE (Louis), ancien soldat au 298^e Régiment d'Infanterie.

ROGET (Alexandre, Jules), ancien soldat au 7^e Régiment de Génie.

SATGÉ (Charles, Justin), ancien soldat au 410^e Régiment d'Infanterie.

VIEILLET (Henri), ancien sergent au 221^e Régiment d'Infanterie.

BOE (Auguste), ancien soldat au 327^e Régiment d'Infanterie.

BOURDIEU (Marius, Fernand, Louis), ancien soldat au 30^e Bataillon de Chasseurs Alpains.

CARON (Germain), ancien soldat au 81^e Régiment d'Artillerie lourde.

CÉRÉ-LABOURDETTE (Jean), ancien caporal au 7^e Régiment d'Infanterie Coloniale.

CHEVALME (Henri, Auguste), ancien soldat au 370^e Régiment d'Infanterie.

DUPUY (Bernard, Marcellin), ancien soldat au 409^e Régiment d'Infanterie.

FERET (Marcel, Paul), ancien soldat au 3^e Régiment de Zouaves.

FRAISSE (Emmanuel, Georges, Gustave), ancien soldat au 173^e Régiment d'Infanterie.

GIROU (Auguste, Georges), ancien soldat au 412^e Régiment d'Infanterie.

LAURENT (Jean, Félicien), ancien soldat au 83^e Régiment d'Infanterie.

SARRET (Aimé, Désiré), ancien soldat au 13^e Bataillon de Chasseurs Alpains.

TERNOIS (Léon, Désiré), ancien caporal au 164^e Régiment d'Infanterie.

Esperanto

Le samedi 10 décembre, notre camarade Masselier a fait à notre siège social une conférence sur l'espéranto.

Il nous prie d'informer nos camarades qu'il se tient à leur disposition pour leur enseigner cette langue.

Nous prions les membres de l'U.A.G., que cette offre intéresserait, de nous le faire savoir, afin que nous puissions transmettre leurs noms à notre camarade Masselier.

« La Dette »

(Tirage du Plus Bel Effort)

Le dernier tirage de « La Dette » ayant lieu le 3 février prochain, nous conseillons à nos camarades qui ont placé cinq carnets de billets ou plus, d'adresser au Comité « La Dette », 146, avenue des Champs-Elysées, Paris, les numéros de ces carnets afin qu'ils puissent participer au tirage du « Plus bel effort ».

La Familiale des Soldats Aveugles

Le Conseil d'administration de la « Familiale des Soldats Aveugles », 9, rue du Caire, informe les camarades que les réunions de l'année 1933 auront lieu aux dates et lieux indiqués ci-après :

Les dimanche 26 février, 23 avril, 28 mai et 11 juin, de 14 h. 30 à 18 h. 30, dans la salle du Cercle Commercial, 10, rue des Messageries.

Le dimanche 7 mai, une réunion aura lieu dans la Salle des Fêtes du Jardin d'enfants Susset, 186, quai de Valmy. Toutes ces réunions comprennent concert, goûter, sauterie.

Dans nos Commissions

Réunions de la Commission de Caisse Fraternelle.

Samedi 3 décembre 1932.

Présents : Bois, Céré-Labourdette, Courteix, Malgat, Roy (G.), membres de la Commission.

Samedi 10 décembre 1932.

Présents : Bois, Céré-Labourdette, Malgat, Roy (Georges), membres de la Commission. Excusé : Courteix.

Samedi 24 décembre 1932.

Présents : Courteix, membre de la Commission; Favret, membre du Bureau.

Réunion de la Commission des Finances.

Samedi 3 décembre 1932.

Présents : Laffargue, Muller, Nicolai, Noireaux, MM. de Traversay et Bloch, membres de la Commission.

Favret, Lauté, Leveau, Amblard, membres du Bureau.

Ordre du jour :

— Examen des situations financières.

— Questions diverses.

Magasins du « Bon Marché »

Les Magasins « Au Bon Marché » nous adressent l'avis suivant, dont nous prions nos camarades de prendre bonne note :

« Nous avons l'honneur de vous informer qu'une décision du Syndicat des Editeurs nous met dans l'obligation de supprimer aux membres de votre Association, à partir du 1^{er} janvier 1933, l'escompte qui leur était fait jusqu'à présent sur leurs achats de livres. »

Croix de la Légion d'honneur

Nous rappelons à nos camarades, ainsi que nous l'indiquions dans notre dernier Bulletin, que nous pouvons leur fournir des croix d'officier de la Légion d'Honneur, modèle réglementaire, au prix de 62 fr. 40.

Lampes T. S. F. Philips

Notre camarade R. Hennebicq, 4, rue Gaillard, Paris, nous rappelle qu'il consent une remise de 40 plus 5 % sur les lampes de T.S.F. Philips. S'adresser directement à notre camarade Hennebicq.



Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 décembre, une somme de 11.450 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	1.500 francs
Allocations veuves, enfants et couronnes.....	3.000 —
Secours	6.950 —

Il y a lieu d'ajouter à ces 11.450 fr., une somme de 32.100 fr., pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner treize demandes de secours, dont trois n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Patissou, de Saint-Vincent-de-Connezac (Dordogne), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Eloi, né le 1^{er} décembre 1932.

Notre camarade et Mme Cheutin-Cottenot, de L'Épine-aux-Bois (Aisne), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Anne-Marie, née le 26 novembre 1932.

Notre camarade et Mme Levy-Mimoun, de Tlemcen (Algérie), nous font part de la naissance de leur septième enfant, Paulette, née le 10 décembre 1932.

Notre camarade et Mme Burnier (Jean), de Magland (Haute-Savoie), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, André, né le 9 décembre 1932.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Launay, de Souday (Loir-et-Cher), nous fait part du mariage de sa fille Lucienne, avec M. Robert Boulay, célébré le 24 septembre 1932.

Notre camarade Marlin, de Chauny (Aisne), nous fait part du mariage de sa fille, Madeleine, avec M. Étienne Le Bec, qui a été célébré le 3 décembre 1932, à Pierrefitte.

Nous adressons nos sincères félicitations et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Crinquand (Louis, Maurice), de Chevrotaine, par Champagnole (Jura), décédé à l'âge de quarante-neuf ans.

Sergent au 2^e Régiment de Zouaves, il fut fait prisonnier, le 22 août 1914, à Ham-sur-Sambre (Belgique), et réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète.

Il laisse une veuve et un enfant.

De la femme de notre camarade Chusseau, de Sainte-Foy, par La Mothe-Roland (Vendée), décédée le 9 décembre 1932.

De la mère de notre camarade Reboud (Gaston), d'Izeaux (Isère), décédée le 10 novembre 1932.

De la mère de notre camarade Hannequin, de Villabon (Cher), décédée le 14 décembre 1932, à l'âge de soixante-huit ans.

Du père de notre camarade Gatillon, de Sainte-Maure (Indre-et-Loire), décédé le 2 décembre, à quatre-vingts ans.

Du père de notre camarade Toupenet, de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), décédé le 19 octobre 1932, à soixante-seize ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement.

Falempin, 10 fr. — Defours, 5 fr. — Thirier, 5 fr. — Voche!, 10 fr. — Le Viavant, 5 fr. — Le Goff, 10 fr. — Ballu, 10 fr. — Cadière, 10 fr.

Cotisations pour l'année 1933

Bonnet, Clémencel, Cloerec, Cohen, Eckert, Fouasse, Lerousseau, Madeleine, Pasco, Raffat (B.), Simion, Clément (P.), Guillo, Fetique, Crouzilhac, Raynaud (V.), Cluzeleau, Epstein, Barrat, Viault, Bonnecuelle, Debooserie, Donadiou, Fraysse, Chaillou, Verdelet, Mandet, Roy (J.), Houot, Guyennet, Molucon, Falempin, Demaret, Raynal, Corbel, Podevin (F.), Molinier (A.), Germa, Bardonnnet, Theret, Guth, Preot, Berruel, Charrière (J.), Boé, Defours, Guignon, Beauval, Descormes, Galas, Lagarde (P.), Thiriet, Molinié (B.), Voche!, Tilly, Bellec, Fruit, Le Borgne (J.-M.), Pardanaud, Jung, Masson (J.-B.), Gresle, Toutain (L.), Piollet, Feuillet, Serre, Beaucourt, Gautier (Raoul), Le Viavant, Colombat, Robilliard, Goebel, Guitteny, Capitaine, Bourbon, Bouzit, Pottier, Honoré (C.), Gouriou, Izembard, Mariet, Gardette, Calmès, Berton (R.), Chambert, Bartier, Royer (M.), Goubin, Delfosse, Prudhomme, André (A.), Franc, Le Goff, Ballu, Cadière, Laloef, Pannetrat, Delaplace (D.), Coat, Ferezou, Ritz, Harrivelle, Marceau, Benoit (E.), Bony, Hippolite, Cizeron.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 Novembre 1932

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Amblard, Lauté, Leveau, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Conan, Courteix, Céré-Labourdette, Fauvel, Favret, Grillet, Guillam, Laffargue, Malgat, Nicolai, Noireaux.

Mme du Bos, membre du Comité d'Action.

M. le baron de Traversay, président du Comité d'Action.

M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Bailly, Biray, Chauvel, Cohn, Emo, Evrat, Gudefin, Guyollot, Hennebicque, Hourcade, Mathieu, Mauger, Rochelet, Rousseau, Roy (René), Saillot.

Excusés : Arnault, Bloncourt, Cabasson, Derunder, Izaac, Lagarde, Muller, Petitjean, Robert (M.), Roy (Georges), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Arnault.

Au Secrétaire général : Muller, Satgé.

A Leveau : Robert (Maurice).

A Favret : Cabasson.

A Laffargue : Lagarde.

A Noireaux : Bloncourt, Derunder.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4^{er} octobre;
- 2° Situation financière de septembre 1932;
- 3° Exposé sur le Livre Sonore;
- 4° Election d'un vice-président;
- 5° Maison des Aveugles de Guerre;
- 6° Questions diverses.

1° Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 1^{er} octobre 1932. Adopté à l'unanimité.

2° Situation financière de septembre 1932. Adoptée à l'unanimité.

3° M. Margerin fait un exposé des derniers perfectionnements apportés au « Livre Sonore » et indique les possibilités d'application que cette invention réserve aux aveugles. Scapini, au nom du Conseil, remercie M. Margerin de sa très intéressante causerie et lui fait part de tout l'intérêt que les Aveugles de Guerre attachent à cette nouvelle invention.

4° Election d'un vice-président. Inscrits : 29. Nombre de votants : 28. Suffrages exprimés : 25. Bulletins blancs : 4. N'a pas voté : Izaac. Ont obtenu : Favret, 15 voix ; Noireaux, 6 voix ; Laffargue, 2 voix ; Bois, 1 voix ; Nicolai, 1 voix.

Favret est déclaré élu vice-président. Celui-ci estime ne pouvoir accepter ces fonctions, à son avis, une majorité plus forte étant nécessaire pour occuper une place au Bureau de l'Union.

Scapini fait remarquer qu'aucune candidature n'ayant été posée, la raison invoquée ne semble pas valable, et il demande à Favret de reprendre ses fonctions de vice-président.

Notre camarade se rend à cette raison et accepte de faire à nouveau partie du Bureau.

Scapini rend compte de la démarche faite par le Bureau auprès de M. le Président du Conseil qui a réservé un excellent accueil à la délégation.

5° Maison des Aveugles de Guerre. Tous les administrateurs ont donné leur avis sur la question et ceux-ci étant très différents les uns des autres, il est décidé de poursuivre cette étude jusqu'au Conseil de février qui soumettra sa décision à l'Assemblée générale.

6° Notre camarade Arnault, administrateur de l'Union, n'ayant pas donné son avis au sujet des questions traitées au cours des trois derniers Conseils d'administration et n'ayant pas écrit pour excuser son absence à ces séances, le Conseil d'administration, appliquant l'article 6 du règlement intérieur, considère notre camarade Arnault comme démissionnaire de ses fonctions d'administrateur.

Se sont abstenus : Favret, Guillam, Laffargue, Nicolai.

Le Conseil pourvoira, lors de sa prochaine séance, au remplacement de cet administrateur.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Adam (Léon), Grande-Rue du Bourg, Ry (Seine-Inférieure), 100 %, article titre définitif, carte du combattant.

Pagès (Bonaventure), Mas Tornaps, Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant. (Déjà admis à l'U.A.G. à titre provisoire.)

Vergnaud (Joseph), Le Derot, commune de Saint-Junien (Haute-Vienne), 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant.

Ces camarades, remplissant les conditions, sont admis à l'U.A.G., en qualité de membres titulaires.

Le Conseil d'administration ratifie le dépôt fait chez M. Sargenton, agent de change à Paris, pour être vendues par celui-ci, de deux actions *Crédit Foncier Franco-Canadien*.

Le Conseil d'administration ratifie la vente faite par M. Sargenton, agent de change à Paris, de 198 francs de Rente française 4 % 1918, en un titre nominatif et donne tous pouvoirs à son trésorier. M. Gaston L'Evesque, pour signer tous transferts et faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, son trésorier, à l'effet : 1° de reconnaître par acte authentique que M. François-Henry Speltz, chef de bataillon en retraite, et Mme Emilie-Charlotte Hennequin, sans profession, son épouse, demeu-

rant ensemble à Lamalou-les-Bains (Hérault), ont versé dans les caisses de l'Union des Aveugles de Guerre, dès avant ce jour, la somme de 15.000 francs, montant de l'obligation souscrite en faveur de ladite Union des Aveugles de Guerre, par M. et Mme Speltz-Hennequin, en vertu d'un acte d'obligation reçu par M^e Castelnau, notaire à Montpellier, le 27 juin 1929.

2° Comme conséquence de cette constatation et de ce remboursement, faire mainlevée et consentir la radiation entière et définitive de l'inscription d'hypothèque conventionnelle et légale, prise au Bureau des Hypothèques de Béziers, le 6 juillet 1929, vol. 173, n° 5, au profit de l'U.A.G. contre les époux Speltz-Hennequin, en vertu de l'acte ci-dessus énoncé.

Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 15 janvier 1932, de Mlle Marie-Madeleine-Mélanie Pialat, en son vivant demeurant à Paris, 19, rue François-Miron, décédée à Paris, 1, rue Pierre-Larousse, où elle se trouvait momentanément le 18 juin 1932, par lesquelles elle lègue à l'Union des Aveugles de Guerre, une créance s'élevant à la somme de 27.250 francs, arrêtée au jour du décès de Melle Pialat, sur M. et Mme Stéphane Lomond, demeurant à Paris, 68, rue du Bac — créance remboursable à partir du 1^{er} décembre 1934, par un premier versement de la somme de 3.250 francs, effectué ce même jour, et la somme de 24.000 francs restante par versements trimestriels de 1.500 francs, à partir du 1^{er} mars 1935, augmentée des intérêts du taux de 4 % l'an, à dater du 8 juin 1932, ce qui est reconnu et accepté par M. et Mme Lomond, par un acte sous seing privé, en date du 5 novembre 1932.

Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour l'encaisser en son nom, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil renouvelle le mandat de Favret, délégué de l'U.A.G., à la Commission Supérieure de surveillance et de contrôle des soins médicaux, et celui de Bois, représentant l'U.A.G., à la Commission départementale de surveillance et de contrôle des soins médicaux.

Il pose la candidature de Favret pour la désignation de juge au Tribunal des Pensions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Groupement de la Région du Nord

Avis.

Le secrétaire informe les camarades de la Région du Nord que l'Assemblée régionale annuelle aura lieu, le dimanche 12 mars prochain, Salle du Conservatoire de Musique de Lille, et commencera à deux heures précises. Cette Assemblée sera précédé, comme l'année dernière, d'un déjeuner amical auquel tous les camarades sont cordialement invités.

Une deuxième note, qui paraîtra sur le Bulletin de février, donnera toutes les précisions utiles à ce sujet.

Avis divers

Offre des Etablissements Coste-Folcher :

Vin rouge 1931, 9°	2 35
Vin rouge 1931, 10°	2 50
Vin rouge 1932, 9°	2 24
Vin rouge 1932, 10°	2 51
Vin blanc, 1931, 9°, moelleux.....	2 60
Vin blanc 1931, 10°, moelleux.....	2 75

Ces prix sont établis, au litre, pour achat à la barrique de 220 litres environ. Majoration 0,05 au litre pour achat en demi-barrique.

Conditions : ces prix s'entendent franco de port et de régie sur gare destinataire.

Les fûts sont facturés à notre prix de revient et remboursés, s'ils nous sont retournés, à nos frais, sous trois mois.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au camarade A. Lacotas, 21, rue Argenterie, Montpellier.

A vendre, à 100 kilomètres de Paris, villa normande, très bon état, comprenant cuisine, arrière-cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher, un cellier, grenier-grange, atelier, garage, hangar, citerne, puits communal, et jardin potager planté de pommiers, 2.700 mètres carrés y attenant. Prochainement électricité.

Prix : 19.000 francs. S'adresser au camarade Lebardier, Eclache, commune de Dampierre-sur-Avre, par Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir).

A vendre. Occasion à saisir : vélocar parfait état, trois vitesses, roue libre, deux freins, capote, pare-brise. S'adresser au camarade Saint-Marty, à Sorèze (Tarn).

Plants de vigne, greffés, racinés en aligotés, gamay blanc, pinot rouge et pinot blanc (pinots fins), le tout sur divers porte-greffes. Prix sur demande.

S'adresser au camarade Larue (Louis), à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or).

Mme Marguerite Bermond fait savoir à nos camarades qu'elle peut fournir des vins de propriétaire à des prix très réduits et recherche des représentants pour toutes les régions où elle n'a pas d'agents. Elle accorderait la préférence à des Aveugles de Guerre, qu'elle mettrait au courant et auxquels elle assure d'importants revenus.

S'adrsser à Mme Marguerite Bermond, propriétaire, Nîmes (Gard).

Montres pour aveugles. Baisse des prix.

Tarif actuel :

Qualité A. — Montre nickel savonnette, ancre 20 lig., cadran spécial avec points pour aveugles : 90 francs.

Qualité A. — La même montre, grandeur 16 lig. : 102 francs.

Qualité B. — Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette, spiral Bréguet, 18 lig., cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 160 francs.

Qualité B. — Montre même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 260 francs.

Garanties trois ans, sauf fracture.

Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise). Téléphone : Enghien 371, R. C. Pontoise 15.409.

Liste des Donateurs

Société Avignonnaise d'Electricité, 50 fr. — Mme Théron, Château-Thierry, 25 fr. — M. François André et Mlle Mali, de Rehon (Meurthe-et-Moselle), à l'occasion de leur mariage, 39 fr. — Mme Ju-

liette Ripeloux, Princeton (U.S.A.), 200 fr. — M. Brocq, Paris, 10 fr. — Mme Veuve Limousin, Tolosa (Espagne), 200 fr. — Mme de Boffe-Levesque (transmis par *L'Echo de Paris*), 150 fr. — M. Pierron, Marseille, 30 fr. — Mme Levrier, Charenton (Seine), 200 fr. — Mme Lebossé, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure), 25 fr. — M. le docteur René Lavielle, Dax, 1.000 fr. — Association Fraternelle des Anciens Combattants de 1870-1871, de Mirecourt (Vosges) (solde de leur actif), 1.309 fr. 05. — Mme F. Thorrand, Tunis, 50 fr. — M. Gérald Dobède, Nice (Alpes-Maritimes), 1.000 fr. — Mme Michaud, Paris, 50 francs. — Compagnie d'Assurances La Nationale-Vie, 500 fr. — Compagnie d'Assurances La Nationale-Incendie, 500 fr. — M. François-Roland Gosselin, Paris, 500 fr. — M. A. Gaitz-Hocky, Paris, 200 fr. — M. J.-A. Lafargue, Beyrouth (Liban), 200 fr. — Mme Delanne, Grey-sur-Aujon (Haute-Marne), 20 fr. — Mme et M. Boesiger, Lyon, 20 fr. — Mlle Maisonète, Darlington (Angleterre), 42 fr. 50. — Mme Verjens, Alger, 50 fr. — M. Costedoat, Alger, 50 fr. — Produit d'une quête faite à l'occasion de la nomination de Mlle Féry comme reine des Cathéchettes du Quartier Jeanne-d'Arc, à Longwy, 37 fr. 50. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Milles Flandin, Marseille, 25 fr. — M. Edouard Lecomte, Marly (Seine-et-Oise), 500 francs. — Compagnie d'Assurances L'Union, 500 francs. — M. R. Wallut, Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise), 5.000 fr. — M. Gentilhomme, Fontenay-sous-Bois (Seine), 200 fr. — M. Buttolo, Paris, 50 fr. — Mlle Gibert, Claye-Souilly, 50 fr. — M. Bimbenet, Saint-Mandé, 50 fr. — Mlle Caillon, Lons-le-Saulnier (Jura), 20 fr. — M. Gilbert Lévy, Paris, 200 fr. — Divers, 455 fr. 20.

**Dons avec affectation spéciale pour la création
de la "Maison des Aveugles de Guerre"**

Département du Loiret, 500 fr. — Ville de Corbeil (Seine-et-Oise), 500 fr. — M. J.-A. Lafargue, Beyrouth (Liban), 250 fr. — Caisse d'Épargne de Brest, 100 fr. — Mme Cornud-Peschier, Vallon (Ardèche), 500 fr.

- - IMPRIMERIE - - -
DUBOIS & BAUER
- 34, RUE LAFFITTE, 34 -
- - - PARIS (9^e) - - -

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, LAUTÉ.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOUR-
DETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GUILLET, GUILLAM, IZAAC, LAF-
FARGUE, LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT
(Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. MARCEL BLOCH ;
M. CHEPPER ;
M. PIERRE CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme FRANÇOIS DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle D'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAVER ;
Mme MEYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL.

